

## SÉANCE DU 10 JUILLET 2015 À 18 h 30

L'an deux mille quinze, le dix du mois de juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 6 juillet 2015 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Eliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Isabelle DEPREUX – Eric TARTAVEL – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Christophe FOURNIER – Christian GIRARDET – Emilie BUTHION – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND – Richard VALAT (arrivé en cours de séance) – Véronique GRILLET (arrivée en cours de séance)

Absents excusés : Jean TISSOT a donné pouvoir à Olivier LAURENT  
Sylvie LE PRADO a donné pouvoir à Bernard LOUIS  
Nathalie POINGT a donné pouvoir à Christophe FOURNIER

Absents : Cathy GARCIA EBOLI  
Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Emilie BUTHION

Monsieur le maire débute la séance de ce conseil municipal en précisant qu'il a participé le 30 juin 2015, avec monsieur Michel FOUILLEUX, 1<sup>er</sup> adjoint, à la conférence territoriale à la maison du Conseil Général de l'Isère, à Vienne.

Le dossier de demande de subvention pour la mise en accessibilité des sites et bâtiments publics présenté par la commune a reçu un avis favorable des services instructeurs du Conseil Général.

La commune pourra donc bénéficier d'une subvention pour la réalisation des travaux, d'un montant de 25% du total TTC.

Pour mémoire, ces travaux seront réalisés sur les 3 prochaines années 2016 – 2017 – 2018, suivant l'échéancier ainsi défini :

Bâtiment	Année
Mairie	2016
Ecole + Restaurant scolaire	2016
Villa Vermorel – Château (salles de réunions communales)	2017
Vestiaires du stade	2017
Vestiaires du tennis	2018
Salle polyvalente	2018

### **DÉLIBÉRATION N° 2015-025**

#### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES**

#### **CANTINE – GARDERIE – TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)**

Madame Isabelle DEPREUX, adjointe, rappelle que depuis la rentrée de septembre 2014, date de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, un règlement intérieur commun à tous les temps périscolaires a été établi.

Ces temps périscolaires sont gérés par la commune et concernent :

- La cantine : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00.
- La garderie :  
Matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 7h15 à 8h20,  
Soir : lundi, mardi et jeudi : de 16h45 à 18h15,  
Soir : vendredi : de 16h00 à 18h15,  
Midi : mercredi : de 12h00 à 12h45.
- TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : lundi, mardi et jeudi : de 15h30 à 16h45.

Pour la prochaine année scolaire 2015-2016, après une année de fonctionnement, il est envisagé de faire, au niveau de ce règlement intérieur, quelques ajustements et modifications qui devraient permettre une meilleure prise en charge des enfants ainsi qu'un accueil de qualité.

Ces modifications concernent principalement :

- les délais d'inscriptions et de désinscriptions des enfants,
- les conditions dans lesquelles les parents (ou personnes autorisées) peuvent récupérer les enfants alors qu'ils sont inscrits,
- l'intégration d'un paragraphe explicatif sur le droit à l'image.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur des temps périscolaires présenté,
- précise que ce règlement intérieur restera valable et applicable à compter cette rentrée scolaire 2015- 2016 jusqu'au vote d'une prochaine délibération en cas de modifications,
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Un débat s'instaure afin de déterminer l'organisation la mieux adaptée et la plus efficace pour gérer les désinscriptions ou inscriptions de dernière minute aux TAP.

Dans ces cas, il est arrêté que les parents devront avertir le secrétariat de la mairie qui sera chargé d'en informer le coordonnateur des TAP, en lien direct avec les intervenants des activités.

### **DÉLIBÉRATION N° 2015-026**

#### **RÉVISION DES TARIFS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES : GARDERIE**

Madame Eliane LAFAYE, adjointe, demande au conseil municipal de se prononcer sur la nécessité de modifier les tarifs de la garderie à compter de la prochaine rentrée scolaire 2015-2016.

Elle rappelle les tarifs actuellement appliqués :

Tarif :	
Accueil du Matin - Accueil de Midi	2,60 €
Accueil du Soir	
(quelle que soit la durée de présence)	

Des tarifs de droits d'inscriptions sont également facturés aux familles, une fois/année scolaire, à partir de la première inscription à la garderie :

Droits d'inscriptions	
1 enfant	11,00 €
2 enfants	14,00 €
3 enfants	16,00 €

Afin d'homogénéiser les tarifs des temps périscolaires, il est proposé la suppression de ces droits.

Pour compenser cette perte financière pour la commune, une augmentation de 10 centimes d'€ est nécessaire.

De plus, afin de limiter les inscriptions de dernière minute qui désorganisent les services (principalement pour la garderie du soir après les TAP : Temps d'Activités Périscolaires), un tarif spécial et majoré est proposé.

Par conséquent, les nouveaux tarifs suivants sont exposés :

Tarif : Accueil du Matin - Accueil de Midi Accueil du Soir (quelle que soit la durée de présence)	2,70 €
Tarif : Accueil du Matin - Accueil de Midi Accueil du Soir non réservé ou réservé hors délai (quelle que soit la durée de présence)	4,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les nouveaux tarifs de la garderie tels que présentés ci-dessus,
- précise que ces tarifs seront applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2015-2016 et resteront valables jusqu'au vote d'une prochaine délibération en cas de modifications.
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Madame Eliane LAFAYE précise que ces nouveaux tarifs ont été présentés aux parents lors de la réunion du conseil des temps périscolaires et qu'ils ont reçu un avis favorable.

⇒ Arrivée de monsieur Richard VALAT, conseiller municipal

#### **DÉLIBÉRATION N° 2015-027**

##### **PARTICIPATION DES PARENTS À LA CLASSE DE MER À AGDE**

Madame Eliane LAFAYE rappelle le projet de monsieur KHATTARI, enseignant de la classe de CM1-CM2, qui a emmené sa classe à Agde.

Elle informe le conseil municipal des coûts définitifs :

Présence effective de 26 enfants au village de vacances Cap France Batipaume, Route de Rochelongue, 34300 AGDE, du 8 juin 2015 au 12 juin 2015 :

<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
Transport car :	3 148,00 €	Sou des Ecoles :	1 500,00 €
Frais de séjour :	5 680,00 €	Actions des parents :	2 660,00 €
		Mairie (transport) :	3 148,00 €
	<hr/>		<hr/>
	8 828,00 €		7 308,00 €

Solde total à la charge des parents : 8 828,00 € - 7 308,00 € = 1 520,00 €

Solde à la charge des parents/enfant : 1 520,00 € / 26 enfants = 58,46 € arrondi à 60,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 60,00 € la participation des familles pour le séjour d'un enfant en classe de mer à Agde,
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

⇒ Arrivée de madame Véronique GRILLET, conseillère municipale

#### **DÉLIBÉRATION N° 2015-028**

##### **TARIF À COMPTER DU 01/07/2015 – CONCESSIONS CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM**

Monsieur le maire rappelle les tarifs en vigueur pour les concessions :

dans le cimetière (délibération du 01/10/2004) :

Concession seule			
	pour 6 ans		105 €
	pour 30 ans	1 m de large	265 €
	pour 30 ans	2 m de large	525 €
Concession avec caveau			
	pour 30 ans	6/9 places	2 625 €
	pour 30 ans	4 places	2 100 €
	pour 30 ans	3 places	1 785 €
Il rappelle également les tarifs en vigueur dans le columbarium (délibération du 01/10/2004) :			
Emplacement	pour 6 ans	4 urnes	315 €
	pour 15 ans	4 urnes	420 €
	pour 30 ans	4 urnes	735 €

La commune ayant fait l'acquisition de caveaux, 3 et 4 places, Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la révision des tarifs à compter de ce 01/07/2015.

Avant le vote, monsieur le maire donne les précisions suivantes :

- Il n'existe plus de concessions perpétuelles.
- 50 % du prix de vente des concessions est reversé au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Un long débat s'instaure concernant les points suivants :

- La commune doit-elle prendre une marge à la revente de ces caveaux aux familles ? Apparemment beaucoup de communes prennent une marge, permettant une participation aux frais d'entretien du cimetière.
- A partir de quelle date ces nouveaux prix doivent-ils être appliqués ? Pour monsieur Olivier LAURENT, la commune ne peut pas appliquer ces tarifs rétro-activement, sachant que le projet est à l'étude depuis quelques mois et que la commune aurait dû anticiper le vote de ces nouveaux tarifs.

Il est donc proposé les tarifs suivants à compter du 01/07/2015 :

dans le cimetière :

Concession seule

pour 6 ans		105 €
pour 30 ans	1 m de large	265 €
pour 30 ans	2 m de large	525 €

Concession avec caveau

pour 30 ans	6/9 places	2 800 €
pour 30 ans	4 places	2 600 €
pour 30 ans	3 places	2 400 €

dans le columbarium :

Emplacement

pour 6 ans	4 urnes	315 €
pour 15 ans	4 urnes	420 €
pour 30 ans	4 urnes	735 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre) :

- valide les tarifs des concessions dans le cimetière et dans le columbarium tels que présentés ci-dessus,
- précise que ces tarifs seront applicables à compter du 01/07/2015 et resteront valables jusqu'au vote d'une prochaine délibération en cas de modifications,
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2015-029**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE VIENNAGGLO : ANNÉE 2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39,

Vu le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour l'année 2014,

Considérant le rapport d'activités présenté par monsieur le maire,

Le conseil municipal,

- prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) pour l'année 2014.

Le rapport d'activité 2014 de ViennAgglo est à disposition en mairie, ainsi que les rapports 2014 : SYVROM, SYSTEPUR, Réseau transport urbain Viennois.

#### **🔗 Subvention réserve parlementaire : achat de mobilier Maison des Associations**

Concernant ce dossier, la commune a obtenu un accord définitif : les commandes de mobilier et de matériels peuvent donc être lancées.

#### **🔗 Cours de musique SIM**

A compter de la prochaine rentrée scolaire, les cours de musique dispensés par le SIM (Syndicat intercommunal de Musique) vont être transférés à la Maison des Associations.

En effet, pendant toute l'année scolaire 2014-2015, ils avaient encore lieu à la salle polyvalente (petite salle).

#### **🔗 Dépôt sauvage amiante**

Suite aux devis effectués, monsieur le maire explique que l'entreprise qui va se charger de l'enlèvement de ce dépôt d'amiante a été sélectionnée. En effet, conformément à la législation en vigueur, cet enlèvement doit se faire dans des conditions très strictes.

Parallèlement, les gendarmes continuent de mener l'enquête afin de trouver les auteurs de ce méfait.

#### **🔗 La Poste**

Monsieur le maire rappelle les nouveaux horaires du bureau de Poste de Villette-de-Vienne qui entreront en vigueur à partir du 31/08/2015 :

Lundi :	Matin : 9h30-12h00	Après-Midi : fermé
Du Mardi au samedi :	Matin : 8h15-12h00	Après-Midi : fermé

Le bureau de poste de Luzinay sera ouvert les après-midis.

#### **🔗 Syndicat Rivière des 4 vallées**

Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, explique que le syndicat Rivière des 4 vallées doit réaliser des études complémentaires (encore !) avant de réaliser les travaux sur la commune de Luzinay.

Monsieur Thierry KOVACS, Président de ViennAgglo, est conscient des problèmes rencontrés dans le fonctionnement de ce syndicat. Il souhaite que soient redéfinis les rôles, missions et compétences de chacun (ViennAgglo-syndicat-commune).

En effet, il y a un manque évident de réactivité dans les travaux qui doivent être réalisés, notamment ceux permettant de prévenir les risques de crues et d'inondations, comme à Luzinay ou dans la vallée de Leveau, à Vienne.

#### **🔗 Marché électricité**

Suite à l'ouverture du marché d'électricité à la concurrence, la commune qui a effectué les formalités dans les temps, a pu intégrer le dispositif de l'UGAP qui doit lancer un appel d'offres et négocier, pour la commune, les tarifs d'électricité avec les fournisseurs.

### ☞ Formation premiers secours

Un premier devis a été demandé auprès de la Croix Rouge Française pour une formation aux premiers secours et pour l'utilisation d'un défibrillateur. Un deuxième devis doit être établi auprès des Secouristes et Sauveteurs du Pays Viennois (SSPV).

Cette formation pourrait être proposée à un maximum de personnes : enseignants, entraîneurs ...

Il faudra également bien informer la population villettoise, par le biais du bulletin municipal, des défibrillateurs qui sont installés sur la commune : un au stade, un à la piscine, un à la Maison des Associations et un à l'entrée de la mairie (à l'extérieur).

### ☞ Urbanisme

Monsieur le maire donne la liste des permis de construire et déclarations préalables validés par le service instructeur de ViennAgglo :

- 1 déclaration préalable pour l'installation d'un abri jardin en bois : chemin de l'Oie,
- 1 déclaration préalable pour la construction d'une piscine et d'un abri piscine : chemin du Molaret,
- 1 permis de construction pour la réalisation d'une Unité de Séparation Autonome des contaminants : chemin du Maupas (SPMR).

### ☞ Élaboration du PPRT

Par arrêté préfectoral en date du 21 mai 2015, le délai d'approbation du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de la commune de Vilette-de-Vienne est prorogé jusqu'au 12 décembre 2016. Il faut souhaiter que ce nouveau délai ne retarde pas le bon déroulement de la procédure d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune actuellement en cours.

### ☞ Réorganisation des services de la gendarmerie

Monsieur Michel FOUILLEUX rapporte qu'il a assisté à une réunion au cours de laquelle a été présentée la nouvelle réorganisation des services de la gendarmerie nationale :

- la gendarmerie de Chasse-sur-Rhône est autonome,
- la gendarmerie de Vienne-Sud est rattachée à celle de St Clair-du-Rhône.

### ☞ Conseil Général de l'Isère : travaux RD 36

L'Assemblée Départementale a voté un montant de 80 000.00 € pour la réalisation de travaux sur la RD 36.

### ☞ ViennAgglo : diagnostic des équipements sportifs

La commission équipements sportifs de ViennAgglo va réaliser une étude portant sur les équipements sportifs sur tout le territoire de ViennAgglo. Dans le cadre de cette étude, un comité de pilotage composé notamment d'élus des communes impliquées, va être mis en place.

Monsieur le maire précise que monsieur Jean TISSOT, conseiller municipal (absent à cette séance et par ailleurs, déjà membre de la commission équipements sportifs de ViennAgglo), a donné son accord pour être le référent de la commune et participer au comité de pilotage qui suivra ce diagnostic.

### ☞ Réorganisation des commissions communales

Les commissions communales ont été mises en place immédiatement après les élections de mars 2014, au cours de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2014.

Après plus d'une année de fonctionnement, il apparaît opportun de revoir l'organisation et la composition de ces commissions, pour les adapter au plus juste au travail et dossiers pris en charge par les élus.

Suivant les vœux de chacun, des modifications sont notées. La version définitive sera présentée à la séance du prochain conseil, du mois de septembre 2015.

### ☞ Rôle des conseillers délégués

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, souhaite connaître exactement les rôle et mission des conseillers délégués qui ont été nommés après l'installation du conseil municipal en avril 2014 : Messieurs Jean COLIN et Christophe FOURNIER et madame Cathy CARCIA-EBOLI.

Monsieur le maire explique que ces conseillers ont les responsabilités et la délégation de signature, chacun dans leur domaine respectif : environnement, personnel et affaires scolaires.

### ☞ Réunions diverses

Monsieur Olivier LAURENT fait un compte rendu de la réunion relative au matériel de sonorisation :

- La sono de la salle polyvalente, propriété de la commune, peut être mise à disposition des associations lors de festivités diverses. Il est proposé que les clés du placard dans lequel est rangé ce matériel soient laissées à madame Nadège GRILLET qui les remettra, en cas de demande, aux associations.  
Sur l'état des lieux sera donc notée, éventuellement, cette mise à disposition.
- Concernant la sono appartenant à l'association Vilette en Fête, il est envisagé qu'elle soit entreposée au fond du local réservé au matériel de cette association. Cependant, une porte devra être mise en place permettant d'en sécuriser l'accès.  
Cette proposition est à étudier : travaux à faire réaliser par les employés communaux ? coût ?

Monsieur Christophe FOURNIER explique qu'il a participé avec monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, à une réunion, en mairie de Vilette-de-Vienne, concernant les circuits VTT. Des représentants de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et de ViennAgglo étaient également présents. Cette réunion a été très positive et a permis conclure à la possibilité pour les circuits VTT d'emprunter les bandes enherbées et bandes tampons. Il conviendra d'être vigilants à la préservation du couvert végétal sur ces bandes en coopération avec les agriculteurs exploitants.

### ☞ Réunions ViennAgglo

Monsieur Michel FOUILLEUX explique qu'il a rencontré les services de ViennAgglo afin de connaître la réglementation en vigueur concernant la création de zones de co-voiturage sur la commune. Il s'avère que la création de ces zones est une compétence de ViennAgglo. Par conséquent, les coûts d'aménagements ne seront pas supportés par la commune et la communication sera entièrement assurée par ViennAgglo.

Trois emplacements sont préconisés pour ces aires de co-voiturage :

- Le Parking de la salle polyvalente (côté RD 36)
- Le Parking du stade,
- Le Parking d'Intermarché (à proximité de la station-service). Une convention devra être signée avec le propriétaire.

Monsieur le maire a d'ores et déjà fixé un rendez-vous avec monsieur Dupret, Directeur d'Intermarché, afin de lui faire part du projet.

### ☞ Travaux déchetterie intercommunale

Suite à une infiltration d'eau, les travaux ont dû être arrêtés pendant un certain temps. Les problèmes ayant été résolus, le chantier a pu redémarrer. Il est prévu une réouverture de la déchetterie pour fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 15 septembre 2015 à 19h00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER			
Eliane LAFAYE				Nathalie POINGT		Christophe FOURNIER	
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DEPREUX				Emile BUTHION			
Eric TARTAVEL				Richard VALAT			
Cathy GARCIA-EBOLI	XXXXXXX			Véronique GRILLET			
Jean TISSOT		Olivier LAURENT		Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXX		
Sylvie LE PRADO		Bernard LOUIS					